



## DECISION

*Dépôt d'une demande de déclaration préalable pour la modification des façades de l'Espace d'Art Contemporain situé au N° 19 du Quai AMIRAL MEYER à ROYAN.*

LC/PJ  
 DST N° 22/447

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

La Ville de Royan souhaite réaliser des travaux pour l'amélioration de la communication externe de l'Espace d'Art Contemporain situé au n° 19 Quai AMIRAL MEYER à Royan portant sur la façade principale, le sol extérieur et les bâches latérales de la pergola.

Pour ce faire, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable, conformément aux articles L.421-1 et suivants ; R.421-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Vu l'obligation de déposer une déclaration préalable (DP) auprès du service de l'urbanisme, afin de réaliser des travaux pour l'amélioration de la communication externe de l'Espace d'Art Contemporain situé au n° 19 Quai AMIRAL MEYER à Royan portant sur la façade principale, le sol extérieur et les bâches latérales de la pergola.

## DÉCIDE

- de déposer une déclaration préalable (DP) auprès du service de l'urbanisme, afin de réaliser des travaux pour l'amélioration de la communication externe de l'Espace d'Art Contemporain situé au n° 19 Quai AMIRAL MEYER à Royan portant sur la façade principale, le sol extérieur et les bâches latérales de la pergola.

Certifié exécutoire  
 Compte tenu de l'accomplissement  
 des formalités légales  
 le 01 août 2022

Certifié Conforme  
 Mairie de Royan, le 01 août 2022  
 Par délégation du Maire,  
 Le Directeur Général des Services  
 HUBERT THOMAS

Fait à Royan, le 25/07/2022

Le Maire,  
 Patrick MARENGO



Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire